Image not found or type unknown

Mise en demeure charge de copropriété 2008

Par **kitchan**, le **21/07/2010** à **17:10**

Bonjour,
en mai 2009, ma compagne et moi nous avons acheté une maison dans un lotissement qui comprend 18 pavillons donc un syndic.
au moment de la signature chez le notaire l'AG n'était pas encore passé, il s'est déroulé en juin 2009.
en septembre nous recevons un courrier du syndic pour le solde des charges 2008.
nous contactons le syndic, il nous informe que le solde des charges 2008 correspond à la consommation d'eau. nous avons un compteur d'eau individuelle dans chaque maison.
nous avons fais des recherches et nous avons trouvé quelque point qui nous semble curieux.
avant la date de signature un questionnaire du syndic est envoyé au notaire en indiquant les sommes restant dû par l'ancien propriétaire en date du 12 mai 2009. nous avons trouvé une copie de la lettre de convocation ainsi que l'état détaillé des charges de 2008 édité en date du 1 mai 2008. et que la date de l'AG était consignée.
pourquoi le notaire n'a pas prévu et discuter avec nous ?
donc à la date du questionnaire le syndic connaissez déjà le solde restant du des charges de l'ancien propriétaire.
je ne comprends pas pourquoi il ne l'a pas indiqué dans le questionnaire voir même provisionner cette somme en attente de l'AG et surtout prévenir le notaire.
à la sorti de l'ancien propriétaire nous avons fais un état des compteurs d'eau et d'électricité avec contre signature des deux parti.
dans le questionnaire il n'est pas indiqué que nous devons payer des honoraires de mutation, mais il est bien indiqué pour l'ancien propriétaire.
nous venons de recevoir une mise en demeure pour le paiement des charges 2008 + les honoraires de mutation. sous huitaine.
merci d'avance de votre réponse.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés